

BRUGGE X

G.P.P./4/340



NOS VICINAUX





LE PROBLEME DE L'ENERGIE EN BELGIQUE (3)

ECONOMIE D'ENERGIE : BUT ET MOYENS

Le but consiste à économiser les sortes d'énergie primaires dont il y a pénurie, qui coûtent trop cher à l'économie nationale et dont l'approvisionnement est rendu incertain par suite d'ingérences arbitraires dans la production.

Les moyens qui peuvent être employés pour atteindre le but fixé sont très divers. Il n'y a pas que des mesures d'économie immédiates ; le remplacement de sources d'énergie également par d'autres sources moins coûteuses, plus sûres et disponibles sur une plus grande échelle peut constituer un moyen important d'atteindre le but.

A. ECONOMIE D'ENERGIE PRIMAIRE A LA SOURCE

Un des moyens d'économiser de

l'énergie primaire à la source consiste à récupérer la chaleur qui se dégage lors de la production d'électricité.

Nous citons 2 applications de ce principe :

- utilisation, dans des serres et piscicultures, de la chaleur récupérée ;
- utilisation, pour le chauffage urbain, de la chaleur récupérée.

B. REMPLACEMENT A LA SOURCE

Le charbon (utilisation accrue pour produire de l'électricité).

Dans la plupart des pays industriels sont actuellement élaborés des plans importants ayant pour but d'augmenter la production de combustibles solides et/ou d'étendre leur consommation à la production d'électricité. La souplesse du secteur électrique en matière de combustibles se prête très bien à l'utilisation de charbon.

Pour atteindre ce but, plusieurs installations ont déjà été transformées et la reconversion d'autres unités est envisagée. Cet état de choses est conforme aux recommandations de la C.E. et de l'Agence Internationale pour l'Energie.

En plus de l'exploitation et de l'utilisation «classiques» du charbon, on attend également beaucoup de la gazéification souterraine du charbon.

La gazéification dite «in situ» ouvre des perspectives encourageantes en tant que moyen de produire de grandes quantités de gaz pour les centrales électriques ou du gaz à faible pouvoir calorifique pour l'usage industriel. Il s'agit donc de libérer l'énergie emmagasinée dans le sol sans dépendre de travaux souterrains toujours difficiles et générateurs de multiples dangers. La technologie appliquée dans les différents pays où des expériences sont tentées et des réalisations en cours, est basée sur la méthode de filtration.

Entre deux trous de mine distants l'un de l'autre de quelques dizaines de mètres (30 à 80 m), une première liaison est réalisée dans la veine de charbon ; pour ce faire, on utilise la perméabilité naturelle du champ houiller ou on pratique des injections d'air ou d'eau sous forte pression. Les fissures ainsi obtenues sont élargies par le biais d'une injection d'air et en produisant à travers elles une combustion à contre-courant. Une fois ce stade dépassé, des débits d'air beaucoup plus importants peuvent être injectés et la gazéification peut prendre de l'extension (on fait progresser le front de gazéification dans le sens des gaz évacués).

La gazéification souterraine in situ à grande profondeur pourrait être utilisée sur une assez grande échelle tant en Wallonie qu'en Flandre. Cela concernerait environ 2 milliards de tonnes de charbon en Wallonie et plus de 10 milliards de tonnes de charbon au nord du bassin campinois.

(Texte emprunté, après autorisation, au «Gaselwest-Magazine» n° 4 de 1979 - Intercom Distributie West, 8500 Courtrai).

(à suivre)

LA PRÉSENTATION DES PREMIERS CITYBUS A BRUGES



La conférence de presse à Bruges (23.12.1980) — De gauche à droite : MM. Debree, commissaire en chef de la ville de Bruges, Deruelle, échevin de la rénovation urbaine, Van Dingenen, chef de cabinet adjoint du Ministre des Communications, Van Acker, bourgmestre de la ville de Bruges, Poppe, secrétaire général du Ministère des Communications, Henrard, directeur général de la S.N.C.V., Vanderfaellie, directeur de l'Exploitation et du Personnel de la S.N.C.V., et Keyngaert, ingénieur en chef S.N.C.V.



Le 23 décembre 1980, une conférence de presse a été tenue à Bruges, à l'occasion de la présentation du premier citybus. Cette réunion s'est déroulée à l'Hôtel de Ville où se tenait du 23 au 28 décembre, une exposition consacrée à la S.N.C.V.

Y prirent successivement la parole : M. Van Acker, Bourgmestre, M. Henrard, Directeur général de la S.N.C.V., et M. Van Dingenen, Chef de Cabinet adjoint de M. le Ministre des Communications. L'accent a été mis principalement sur les problèmes de circulation dans les vieilles villes historiques et sur la solution proposée : la mise en service de matériel roulant adapté (citybus présentant un rayon de braquage inférieur, un volume plus restreint, une accessibilité plus aisée et un meilleur angle de vue pour les voyageurs), une fréquence accrue et une meilleure desserte de la banlieue ainsi qu'une adaptation des mesures liées au trafic (priorité aux transports en commun dans un certain nombre de rues et non-accès au centre pour le trafic privé de passage).

Le prototype de citybus (Mol Jonckheere 28) installé au «Burg» était accessible au public. Outre les informations qu'ils ont pu obtenir, les habitants de Bruges se sont vu offrir la possibilité, au moyen d'un registre des réclamations, d'une boîte à idées et d'un formulaire d'enquête, de faire connaître à la S.N.C.V. leur avis sur les transports en commun.

Quelques semaines plus tard, un second prototype de citybus (Van Hool AU 138) a été présenté à la presse. Au total, 6 autobus ont été commandés, 3 dans chaque version. Ils seront mis en service cette année par la S.N.C.V. à titre d'expérience sur la ligne Koolkerke - St.-Jozef - Gistfabriek - centre - gare.

VACANCES 81

Les vacances sont faites pour vous remettre paisiblement, de façon aussi agréable et saine que possible, des tracas quotidiens. Briser la routine de tous les jours et se retremper dans un autre environnement en sont les moyens efficaces.

Nos maisons de vacances ou appartements meublés sont à votre disposition. Profitez-en donc ! Leur situation dans les régions les plus belles, les plus saines et les plus intéressantes de notre pays vous offre toutes les possibilités.

Et les enfants ? Ne vous en faites pas ! Ils pourront s'y amuser royalement et emmagasiner une bonne dose d'oxygène.

Au moment de la mise sous presse, nous apprenons le décès de M. Joseph Storme, Président honoraire de la S.N.C.V.

Sa carrière au sein de la Société nationale sera évoquée dans le prochain numéro de «Nos Vicinaux»

Photo «De Standaard»



Monsieur A. Valcke, inspecteur général, à la retraite

Le 1 février 1981, M. Valcke, Inspecteur général, a pris sa retraite. C'est une figure clé qui s'en va après avoir consacré 36 ans et quelques mois de sa vie à la S.N.C.V.

Lorsque M. Albert Valcke commença sa carrière à la Société Nationale, il prit une lourde succession. Il était en effet le fils de M. E. Valcke, directeur général adjoint de la S.N.C.V. Mais il répondit parfaitement à l'attente. S'il fallait esquisser très rapidement — en considérant sa carrière — le portrait de M. Valcke, on dirait ceci : une personne intelligente, inventive, d'un dynamisme particulier, un homme aux idées larges.



M. Valcke est entré en service le 3.11.1944 en tant qu'ingénieur civil des constructions à la Direction des Voies et Travaux. Il poursuivit encore ses études pendant son service militaire et

obtint également en 1946 le diplôme d'ingénieur civil-électricien.

Il fut nommé ingénieur principal-chef de service le 1.1.1954 et passa, la même année, des Services techniques à l'Exploitation. Il se retrouva à la tête de cette Direction en 1955 et devint successivement ingénieur en chef en 1957 et ingénieur en chef-chef de service le 1.1.1961.

A partir du 1er juillet 1968, il assuma conjointement la direction du Service du Personnel et de celui de l'Exploitation et fut promu directeur le 1.1.1969. En réunion du 7 juillet 1970, le Conseil d'Administration de la S.N.C.V. désigna M. Valcke comme Inspecteur général.

Succéder à M. R. De Clercq, qui avait été un pionnier dans de nombreux domaines, n'était pas chose facile. Mais M. Valcke sut motiver ses collaborateurs et c'est sous sa direction que fut poursuivie la réalisation du plan d'utilisation de l'informatique comme outil de gestion et de contrôle à l'Administration centrale et dans les Groupes. La mise en place du téléprocéssing permit de rattacher les Groupes à l'Administration centrale comme par des cordons ombilicaux.

Les applications de l'ordinateur s'accumulèrent : la gestion des stocks ; la rémunération du personnel ; la reprise automatisée des kilomètres effectués par le matériel roulant, permettant de suivre sa tenue en service et d'établir des statistiques d'exploitation et des factures ; les abonnements scolaires et ordinaires ; les statistiques d'accidents ; le service des obligations ; les redevances des services spéciaux d'autobus afferchés ; la tenue des in-

ventaires ; le pointage analytique des services du Mouvement et des prestations des Services techniques ; l'établissement d'une banque publique de données ; etc...

De nouvelles unités centrales offrant de plus grandes possibilités techniques furent installées successivement, d'où la notion de multiprogrammation. L'informatique intervint de plus en plus largement dans la solution de problèmes complexes nécessitant le traitement de grands nombres de données.

Pendant plus de 10 ans, M. Valcke assura la direction de l'Inspection générale et marqua également de son empreinte le Service général de Sécurité, d'Hygiène et d'Embellissement des lieux de Travail, ainsi que le Service de Sélection et Contrôle du Personnel. Ce dernier service qui s'occupe de l'organisation du travail (organigrammes), de la qualification du travail, du recrutement et de l'orientation des salariés et appointés, connut pendant la période de fonction de M. Valcke une activité débordante. Il organisa e.a. tous les examens de promotion ou de recrutement, les mutations etc. Enfin, sachant bien quelle grande importance revêt la sécurité à la S.N.C.V., il s'employa à la promouvoir. C'est sous son impulsion que démarra à la Société le Service Médical du Travail.

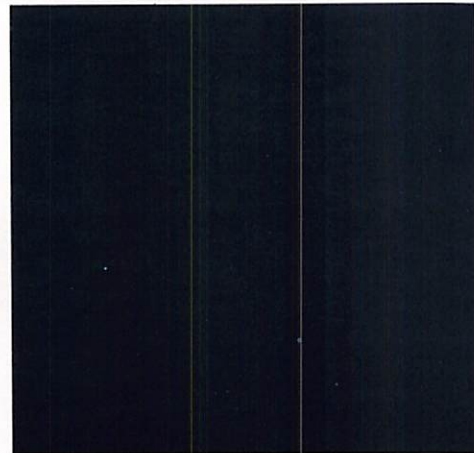
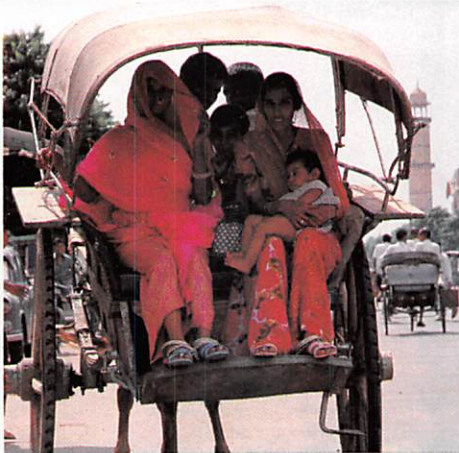
M. Valcke était un homme de peu de mots, mais bien d'action. Maintenant qu'il a pris sa retraite, nous pensons qu'il ne la voyait pas exclusivement comme une nouvelle période de vie consacrée au repos et à la détente. Nous lui souhaitons encore de nombreuses années de bonheur.

Le Saviez-Vous ?

Le métro de Hong-Kong

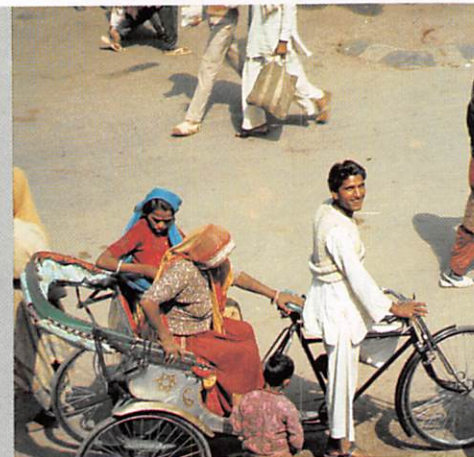
Au cours de la première année d'exploitation, 130 millions de voyageurs ont emprunté la première ligne du métro de Hong-Kong. La Mass Transit Railway Corporation a décidé de mettre en service des rames supplémentaires de 6 voitures afin de faire face au trafic actuel, qui s'élève à 550.000 voyageurs par jour.

Jaipur ▶



Les transports en commun ont connu en Inde un énorme développement. Ainsi les «Indian Railways» représentent-ils une organisation colossale, la plus grande au monde après celle de l'Union Soviétique. Le pousse-pousse continue néanmoins, comme dans de nombreux pays asiatiques, à garder sa popularité. Il constitue d'ailleurs un moyen de transport agréable et bon marché dans des villes chaudes et animées.

◀ Radhakund



A quoi peuvent servir de vieux trams ?

A Lisbonne, deux anciens trams servent de bureaux d'information pour le tourisme. Le premier se trouve en face du couvent des «Jeronimo» et vous y recevez tous les renseignements au sujet des principaux monuments de la région de Bélem. Le second est situé à une des entrées de la ville, Av. Duarte Pacheco, près du lycée «Charles Lepière» et permet aux touristes arrivant à Lisbonne de se procurer un logement.



Feux de circulation.

Les feux de circulation ne sont pas une invention des temps modernes. C'est le 10 décembre 1868, à Londres, qu'a été inauguré le premier feu de circulation, mais il fonctionnait au gaz. Le premier feu de circulation électrique a été utilisé en 1914, à Cleveland (USA), mais on avait alors uniquement le choix entre le rouge et le vert. Le feu orange n'a été instauré qu'en 1918, à New York.



11e PRIX «DIRECTEUR GENERAL HOENS»

Le 11e prix «Directeur général Hoens», réservé aux enfants de 6 à 12 ans qui séjournent dans une de nos maisons de vacances, a été attribué pour la saison 1980 à :

ZONNEBLOEM

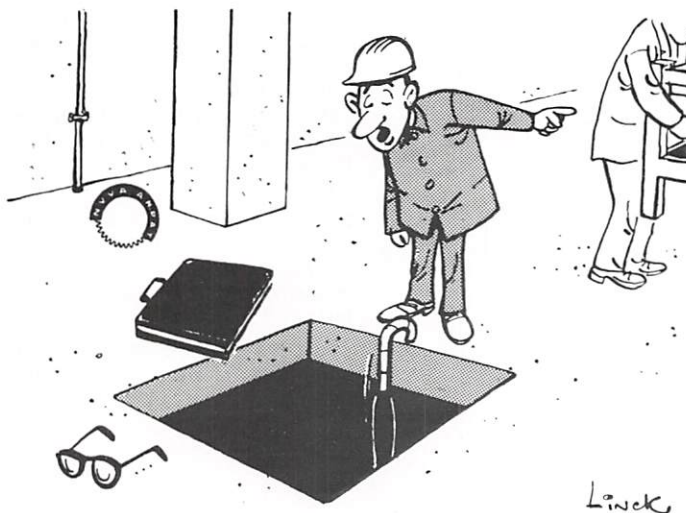
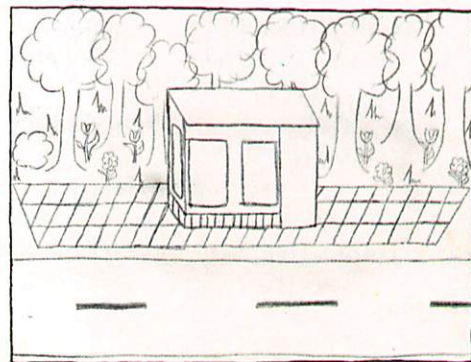
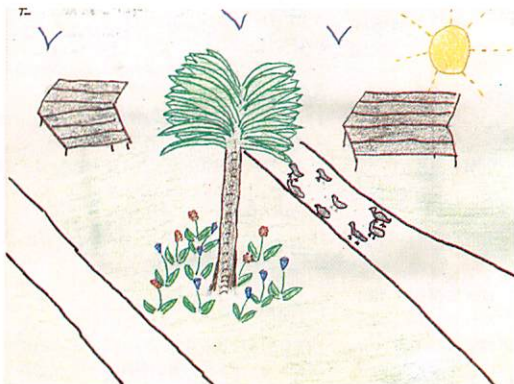
- Grégory Giot, fils de A. Giot, ayant résidence administrative à Namur ;
- Ronald Giot, fils de A. Giot, ayant résidence administrative à Namur.



ANNETTE ET LUBIN

- Béatrice Lefèbre, fille de Ch. Lefèbre, ayant résidence administrative à l'Administration centrale ;
- Johan Aerts, fils de J. Aerts, ayant résidence administrative à Lanaken.

Nous félicitons de tout cœur les lauréats, à qui un joli cadeau a été envoyé, et souhaitons déjà beaucoup de succès aux participants au concours de 1981.



— Patron, on nous apporte la barrière !..

Groupe d'Anvers

UN ACTE DE COURAGE

Le 11.12.1980, vers 18 h, Eric Geentjens, conducteur AB du dépôt d'Oostmalle, fut témoin d'une agression pendant l'exercice de son service à Anvers (Dam).

Deux jeunes malandrins attaquent une dame âgée sur le trottoir et déguerpissent avec son sac à main. Le conducteur AB Geentjens n'hésita pas à courir après les voyous en fuite. Il parvint à maîtriser le voleur et restitua le sac à main à sa propriétaire.



Toutes nos félicitations pour cette belle preuve de courage.

Un nouveau Tramway touristique Nieuport - Dixmude

Le 15 mars 1980 a été fondée à Dixmude la «VZW Toeristische Buurtspoorweg Nieuwpoort - Diksmuide» avec la collaboration des administrations communales de Nieuport et de Dixmude ainsi que de la province de Flandre occidentale.

L'association se propose de poser une voie métrique de 17 km de long allant de Nieuport à Dixmude (Kaaskerke) et ce, sur l'assiette abandonnée de la ligne S.N.C.B. Nieuport - Dixmude. A Nieuport, un itinéraire légèrement différent devra toutefois être suivi afin que la correspondance avec la ligne côtière de la S.N.C.V. puisse être assurée.

Quant au mode de transport, on envisage de circuler avec du matériel vicinal électrique restauré.

Un menu exotique
diététicienne

SALADE JAPONNAISE COURONNE ANTILLAISE AUMONIERES AU CHAMPIGNONS CHARLOTTE AUX POMMES

SALADE JAPONNAISE

Ingrédients :

2 tomates coupées en cubes,
2 oranges pelées, coupées en cubes,
3 tranches d'ananas coupées en cubes,
salade verte,
1 petite boîte de thon au naturel, persil.

Préparation :

Mélanger les tomates et les fruits avec une vinaigrette relevée (citron, huile de maïs, soja ou tournesol + persil, échalotes hachés + poivre).

Garnir des coupes individuelles de salade verte et verser le mélange. Garnir de thon au naturel et de persil haché.

COURONNE ANTILLAISE

Ingrédients :

3 filets de soles par personne,
riz créole (30 à 40 g par personne),
1 verre de vin blanc sec + bouquet garni,
1 jus de citron,
3 c. à café de curry.

Garniture :

tomates, olives, persil, quelques crevettes.

Préparation :

Enrouler les filets de soles, les piquer d'un bâtonnet. Les pocher dans le vin blanc + jus de citron + bouquet garni pendant ± 10 minutes. Cuire le riz, ajouter du curry. Le mouler dans une couronne ou timbale et le maintenir au chaud.

Préparer une sauce à base de court-bouillon, de margarine de régime et de farine. Ajouter le reste de curry.

Démouler le riz, disposer les filets de soles au milieu de la couronne ou timbale. Arroser de sauce très chaude.

Garnir le plat de quelques crevettes, de quartiers de tomates, d'olives et de persil.

AUMONIERES AUX CHAMPIGNONS

Ingrédients :

1 crêpe très mince par personne (pour 4 crêpes : 1 œuf, 25 g de farine, 1 dl de lait, 1 cuiller d'huile d'arachide).

FARCE :

champignons étuvés + citron.

SAUCE :

1 noix de margarine de régime,
1/4 litre de vin blanc sec,
1 boîte (petite) de purée de tomates,
1 morceau de sucre,
thym, laurier, 1 c. à café de paprika.

Préparation :

Préparer les crêpes. Les déposer bien à plat. Les fourrer avec les champignons étuvés + jus de citron.

Relever les bords et les maintenir avec du papier argenté roulé en lanière. Laisser dépasser les bords. Poser les aumôniers dans un plat à gratin. Parsemer de gruyère râpé. Mettre à four moyen (±200°C) pendant 15 minutes.

Sauce : faire revenir les oignons, ajouter la purée de tomates, le vin blanc, le sucre et le paprika, le thym, le laurier. Laisser mijoter ± 20 minutes.

Servir les aumôniers garnies de persil avec la sauce tomate bien relevée.

CHARLOTTE AUX POMMES

Ingrédients :

1/2 kg de pommes,
1 dl de vin rouge ou blanc,
50 g de raisins,
40 g de sucre,
1 pincée de cannelle,
biscottes (pour tapisser le plat),
lait écrémé 100 cc,
1 noix de margarine de régime,
20 g de sucre fin,
1/4 litre de sauce vanillée.

Préparation :

Peler, couper les pommes en lamelles, les cuire avec le vin, les raisins, le sucre et la cannelle.

Pendant ce temps, tapisser un plat à gratin de biscottes trempées successivement dans le lait écrémé tiède, la margarine de régime fondue et le sucre. Verser les pommes cuites à l'intérieur, couvrir du reste des biscottes trempées.

Sécher au four pendant ± 15 minutes. Laisser refroidir, démouler.

Servir arrosé de sauce vanillée froide (1/4 litre de lait écrémé + 25 g de sucre + 10 g de pudding).

LE COIN DES JEUNES

SOLUTIONS DES JEUX N° 210

JEU N° 1

REMORA
AGNEAU
JUMENT
CHACAL
FOUINE
OTARIE

JEU N° 2

MARSEILLE
STRASBOURG

JEU N° 3

$$11 + \frac{11}{11} = 12$$

$$\text{ou } 11 + 1 - 1 + 1 \times 1 = 12$$
$$\text{ou } 11 \times 1 - 1 + 1 + 1 = 12$$

Ont bien répondu :

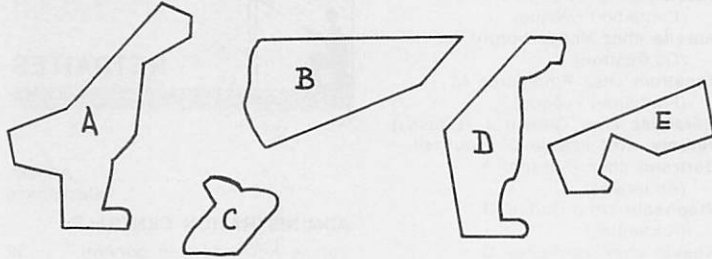
COSEMANS R., Diepenbeek, 14 ans — DERIDDER Cl., Nivelles, 9 ans — DERIDDER Michel, Nivelles, 7 ans — DEBART Dom., Arlon, 15 ans — LEROI Br., Tongres, 14 ans — VLAEMINCK Yv., Wenduine, 13 ans — THIJS R., Lanaken, 11 ans — CARLIEZ A., Blaregnies, 13 ans — FOCKAERT R., Hoogstraten, 10 ans — HEYNS L., Turnhout, 6 ans — DIERICKX M., Kampenhout, 16 ans — MEULEMANS Els, Tirlémont, 12 ans.

FAMILIALE

JEU N° 1 LE GROS OURS

Dans ces 5 morceaux 1 est de trop pour constituer l'ours.

Prends un morceau de papier calque. Découpe le dessin sur un bout de carton. Découpe le carton et cherche à reconstituer l'ours. Tu trouveras bien vite la solution.



JEU N° 2

Voici 9 noms d'animaux en horizontal.

Aide-toi du dictionnaire. Tu trouveras plus facilement.

1	P		R	C	H		R		N
2		L	L		G		T		R
3			T		R	D			
4	L		N	G			S	T	
5	H		R		D		L	L	
6	R			S	S		T	T	
7		C	R		V		S	S	
8	C		N	G	R		L		T
9	B		C		S	S			N

ALCOOL A BRÛLER = ATTENTION !

L'alcool à brûler est devenu un produit banal que tout le monde est amené à utiliser un jour ou l'autre pour allumage d'un poêle, d'un barbecue, pour faire fonctionner un réchaud à alcool ou encore pour nettoyer les vitres, les revêtements stratifiés et les équipements ménagers en général. Rares sont donc les foyers qui ne détiennent pas leur bouteille d'alcool à brûler. Or, une enquête effectuée par le Centre régional des brûlés de Marseille met en évidence les très graves dangers qui résultent de l'utilisation inconsidérée de ce produit.

Sur 525 brûlés graves hospitalisés en trois années au centre de Marseille, 113 (soit plus de 20%) étaient des victimes d'accidents provoqués par l'alcool à brûler. Si l'on tient compte du fait qu'il y a en France une dizaine de centres comparables à celui de Marseille et que ces centres ne reçoivent que les cas les plus graves, on peut s'imaginer qu'un grand nombre (peut-être des milliers) de personnes, chaque

année, sont victimes à des degrés divers de l'alcool à brûler.

Autre chiffre significatif : sur 100 accidents, 24 sont dus à des barbecues, et c'est précisément au cours des mois d'été — juin, juillet, août — où le climat favorise les repas champêtres que l'on enregistre le plus fort afflux de brûlés.

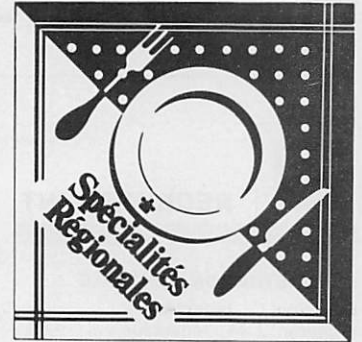
C'est presque toujours une imprudence grossière qui est responsable de l'accident : le feu prend mal ou s'éteint trop vite ; quoi de plus tentant que de jeter une bonne rasade d'alcool sur les braises, directement avec la bouteille... et l'alcool s'embrase instantanément, transformant celle-ci en lance-flammes quand elle n'explose pas. Ce sont les enfants les plus menacés, car leur visage arrive à hauteur de la main de l'adulte et du barbecue.

Autres exemples d'imprudence : l'allumage ou le rallumage d'un poêle (21% des victimes de l'alcool à brûler) et des réchauds à alcool et à fondue (10% des victimes).

JEU N° 3

VRAI ou FAUX mais en cas de faux donnez la bonne réponse.

- 1 Le **tournesol** tourne le dos au soleil le soir.
- 2 La **noix de muscade** est originaire des îles Moluques.
- 3 C'est le maçon qui emploie un **sextant**.
- 4 C'est au Paraguay que l'on trouve l'**arbre à lait**.
- 5 Le **potiron** n'est pas de la famille des courges.
- 6 Les anglais appellent l'**avocat** (fruit) poire alligator.
- 7 Le **manioc** est un fruit du Guatemala.
- 8 C'est avec la noix de coco que l'on fait le **coprah**.
- 9 Le **muscadier** atteint facilement 30 m de haut.
- 10 Il est faux de dire qu'il existe l'**arbre à pain**.



1981 ANNÉE DE LA CUISINE ET DES SPÉCIALITÉS RÉGIONALES

La cuisine belge existe. Elle a même ses lettres de noblesse avec des plats comme le faisaneux aux endives (c'est-à-dire aux chicons), et la soupe de volaille aux petits légumes (autre appellation pour le waterzooi à la gantoise). De nettes traces de notre cuisine se retrouvent dans certaines préparations culinaires des provinces françaises jouxtant notre pays, telles la Flandre, l'Artois, la Picardie et l'Ardenne.

Reflet d'un peuple travailleur et opiniâtre, elle est riche de conception et de saveurs. C'est aussi une cuisine de terroir qui s'inspire des produits et des traditions de nos différentes régions. On envie nos crevettes grises et nos soles de la mer du Nord comme on jalouse le gibier d'Ardenne. On se délecte du lapin aux pruneaux cuit à la gueuze bruxelloise et l'on se régale des écrevisses à la liégeoise. Les chroniqueurs les plus difficiles ont célébré les mérites de nos préparations culinaires, tout comme ils ont souligné la qualité de certaines de nos spécialités gourmandes : pralines (chocolats fourrés), spéculoos, couques de Dinant, gaufres au sucre, etc.

Baptisée «Année de la cuisine et des spécialités régionales belges», 1981 se présente comme une alléchante invitation à venir se faire choyer chez nous.

(Commissariat Général au Tourisme)

NOUVELLES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DES GROUPES D'EXPLOITATION



RECRUTEMENT

ADMINISTRATION CENTRALE

Bosseloir C., rédacteur
Vigneron J.-M., rédacteur
Breine M., rédacteur
Casel R., rédacteur
Dupuis Y., rédacteur

ANVERS

Aerts F., cond.-rec. AB
Greunlinx A., commis
Cornelissens R., cond.-rec. AB
Van Craen J., cond.-rec. AB

FLANDRE ORIENTALE

Biervliet R., cond.-rec. AB
Van Hoorde G., cond.-rec. AB

HAINAUT

Abrassart F., cond.-rec. AB
Gilles R., cond.-rec. AB
Guilnot S., cond.-rec. AB
Labaisse J.-C., cond.-rec. AB
Martin J.-M., cond.-rec. AB
Berting J.-C., cond.-rec. AB
Caudry R., cond.-rec. AB
Ligneel F., cond.-rec. AB
Vandeloise L., ouvrier
Wiard J., cond.-rec. AB
Wilputte J.-M., cond.-rec. AB

LIEGE

Rolke L., cond.-rec. AB
Lorge C., commis

BRABANT

Mans R., manœuvre atelier
Mattheeuws R., commis d'exploitation
Delbrouque J.-M., mécanicien
Elders P., cond.-rec. AB
Heyvaert J., cond.-rec. AB
Poot D., cond.-rec. AB
Tirry R., cond.-rec. AB

LIMBOURG

Claes F., rédacteur
Leenders G., cond.-rec. AB
Lemmens R., cond.-rec. AB
Ubachs G., dactylo-encodeuse
Jackers W., cond.-rec. AB

FLANDRE OCCIDENTALE

Engelens B., monteur des lignes aériennes
Feys T., dactylo-encodeuse



MUTATIONS

ANVERS

Vandermeer M., commis

NAMUR-LUXEMBOURG

Dethier A., mécanicien

LIMBOURG

Vandenbergh P., licencié



MARIAGES

FLANDRE ORIENTALE

Maes W. et Van Boven I.
Ryckaert F. et Segers L.
De Groote M. et Sergeant A.

HAINAUT

Lejeune N. et Dieudonné G.

NAMUR-LUXEMBOURG

Stevienne P. et Dulier D.

LIEGE

Matterne C. et Colpin C.
Lamy C. et Dejace C.

FLANDRE OCCIDENTALE

Baillieu C. et Hoorick N.



NAISSANCES

ADMINISTRATION CENTRALE

Liesbet chez De Pester L.
(Oetingen)

Jörgen chez Nevens A. (Hekelgem)
Génor chez Raucq D. (Lessines)

ANVERS

Kristof chez De Backer W. (Malle)

FLANDRE ORIENTALE

Kristel chez De Neve M.

(Mariakerke)

Joery chez De Roker A. (Zaffelare)

Andy chez De Neve D. (Drongen)

Barbara chez Uytendaele E.

(Hamme)

Lien chez Lasseel E. (Zwijnaarde)

Koen chez Janssens E. (Westrem)

Natalie chez Malyster M. (Oostakker)

HAINAUT

Jeremie chez Montoy C. (Fleurus)

Jessica chez Brigode J.-M.
(Fontaine-l'Evêque)

Aurelie chez Vanderborcht A.
(Quaregnon)

Jonathan chez Amphiarus M.
(Fontaine-l'Evêque)

Géraldine chez Glineur J. (Boussu)

Jeremy chez Kraeye D. (Tournai)

Bertrand chez Puissant A.
(Anderlues)

Stéphanie chez Bodart D.,
(Anderlues)

Keevin chez Vermeiren D.

(Marcinelle)

Cindy chez Bureau M. (Boussu)

Vincent chez Miot J.-H.

(Mont-sur-Marchienne)

Laurence chez Dutrieux P. (Lobbes)

Percy chez Francart D.

(Merbes-le-Château)

NAMUR-LUXEMBOURG

Céline chez Fery M. (Havelange)

Christelle chez Trefois F.

(Sambreville)

Gaëlle chez Deville D. (Forges)

Agnes chez Denis M. (Namur)

Didier chez Joyeux P. (Jambes)

Michael chez Deriveaux M. (Florefre)

Romuald chez Houben S. (Namur)

Geoffrey chez Gabriel J. (Houyet)

LIEGE

Emilie chez Franco P. (Anthisnes)

Cinthia chez Kuypers D.

(Chaufontaine)

Christelle chez Lekaene M.

(Liège-Rocourt)

Désirée chez Simon W. (La

Calamine)

Julie chez Boulanger J. (Liège)

Aurore chez Vanhamme G. (Seraing)

BRABANT

Johan chez Rooman R. (Wespelaar)

Andy chez Andries D., (Kessel-Lo)

Nathalie chez Anckaer A. (Wemmel)

Barbara chez Van Passel D.

(Wilsel)

Sarah chez Vander Stappen F.

(Vilvorde)

Leen chez Vercoutter G. (Menin)

Maryke chez Guldix J. (Londerzeel)

LIMBOURG

Pascal chez Reemers T. (Hasselt)

Jurgen chez Luyten W. (Genk)

Wim chez Claes W. (Diepenbeek)

Chris chez Peeters L. (Diepenbeek)

Valère chez Vandervoort F. (Dilsen)

Alwin chez Roosen M. (Lummen)

Ann chez Cenens J. (Tessenderlo)

FLANDRE OCCIDENTALE

Diederik chez Maerten I. (Ypres)

Jonathan chez Andries J. (Bruges)

Björn chez Deflo R. (Heule)

Carine chez Geers F. (Bruges)

Niek chez De Meulenaere E.

(Dixmude)

Ellen chez Struyve E. (Desselgem)



RETRAITES

Années
de service

ADMINISTRATION CENTRALE

Valcke A., inspecteur général 36
Mad. Roch J., épse Collier,
tère sténo-dactylographe 33

ANVERS

De Peuter C., cond.-rec. AB 28
Geudens F., brigadier 39
Vercauteren C., cond.-rec. AB 38
Molkens G., cond.-rec. AB 36

FLANDRE ORIENTALE

Lauwers A., cond.-rec. AB 37
Dedapper A., chef de
mouvement de 2e cl. 40

HAINAUT

Bouchez L., ouvrier qualifié de
tère cl. 24
Hespeel C., conducteur AB 32
Langewouters J., receveur 37

NAMUR-LUXEMBOURG

Franquinet G., 1er ouvrier
d'élite 35
Magnette A., 1er ouvrier d'élite 35
Tasiaux M., cond.-rec. AB 11
Chevolet A., cond.-rec. AB 27
Maréchal G., 1er ouvrier
qualifié 24

LIEGE

Schroven J., cond.-rec. AB 36
Persoon A., ouvrier qualifié 36

BRABANT

Aertgeerts A., cond.-rec. AB 39
Crabbe J., 1er ouvrier qualifié 36
Debecker F., cond.-rec. AB 37
Delannoy F., cond.-rec. AB 19
De Leeuw G., 1er commis 39
Mary J., cond.-rec. AB 27
Ruelle C., chef de mouvement
de tère cl. 38
Van Vlasselaer L., 1er ouvrier
d'élite 38
De Neef R., 1er ouvrier
qualifié 32

LIMBOURG

Coenegracht J., contrôleur
d'exploitation 39

FLANDRE OCCIDENTALE

Millecam P., cond.-rec. AB 35

LES LONGUES CARRIERES

2 RETRAITES BIEN MERITEES



**K. V. d. Meersch
Brabant**
du 24-10-1945
au 2-11-1980



**A. Schoukens
Brabant**
du 23- 4-1939
au 30- 9-1980



**J. Wouters
Limbourg**
du 26- 4-1946
au 10-11-1980



**R. Venneman
Flandre Orientale**
du 1-12-1941
au 1- 7-1976



**A. Magnette
Namur-Luxemb.**
du 17- 6-1946
au 31-12-1980



**L. Meulders
Anvers**
du 5- 5-1941
au 30-11-1980



**C. Ruelle
Brabant**
du 8- 8-1941
au 1- 4-1979



**G. De Leeuw
Brabant**
du 14-10-1940
au 1- 7-1979



**J. Langewouters
Hainaut**
du 24- 7-1939
au 1- 7-1976



**G. Franquinet
Namur-Luxemb.**
du 30- 8-1945
au 31-12-1980

Administration centrale

M. G. HULIN, inspecteur technique

Entré à la S.N.C.V. le 3.11.1945 en qualité de dessinateur au Service des sous-stations électriques de la Direction TM, M. Gaston Hulin fut nommé sous-chef de bureau le 1.1.1951. Affecté en 1954 au Service des Etudes du Matériel Roulant, il y fut promu chef de bureau le



1.1.1961 et inspecteur technique le 1.6.1979.

Au début de sa carrière, M. Hulin participe à la remise en service de nombreuses sous-stations électriques détruites par la guerre ainsi que des nouveaux équipements d'électrification.

Depuis son affectation au Service M.R., il a eu des activités diverses et complexes relatives à la modernisation des autobus tant au point de vue des études que de l'approvisionnement.

Il fut depuis 1974 à la base, avec ses collègues de la Direction Technique, de l'étude et de la construction des nouvelles voitures articulées du Hainaut et du Littoral. Il avait en outre dans ses attributions l'achat du matériel de service et d'équipement destiné aux groupes d'exploitation.

Nous lui souhaitons de jouir longtemps encore d'une heureuse retraite.

MME J. ROCH (épse Collier), 1ère sténo-dactylographe

Mme Julie Roch (ép. Collier) est entrée en service le 1.10.1947 comme dactylographe. Le 1.10.1948, elle a obtenu le grade de sténo-dactylographe et a quitté le service de la Dactylographie en 1963 pour passer à l'Inspection générale. Sa promotion au grade de 1ère sténo-dactylographe date du 1.7.1967.



Mme Roch était une personne sympathique que ses collègues ne pourront manquer de regretter. Nous lui souhaitons une heureuse retraite.

NECROLOGIE

«Nos Vicinaux» présente ses condoléances et l'assurance de toute sa sympathie aux familles en deuil.

AGENTS EN SERVICE

	Age	Perdus C., inspecteur en chef	93
ANVERS			
Storms C., cond.-rec. AB	47		
HAINAUT			
Tilmant G., ouvrier qual. de 1ère cl.	56		
Poelleman J., cond.-rec. AB	48		
NAMUR-LUXEMBOURG			
Grégoire J., chef de service de 2e cl.	59		
BRABANT			
Van Aken R., préposé d'un dépôt	58		
ALLOCATAIRES C.A.M.-C.R.A.-C.R.I. C.A.S.-C.C.T.			
ADMINISTRATION CENTRALE			
Daubresse J., ingénieur en chef	76		
ANVERS			
Vissers F., receveur	80		
Cornelis L., receveur	79		
Meyvis L., cond.-rec. AB	62		
FLANDRE ORIENTALE			
Steyaert O., veilleur de nuit	71		
HAINAUT			
Pannekoeke G., receveur	59		
Stiévenart G., ouvrier qualifié de 1ère cl.	59		
Barbier J., ouvrier qualifié	80		
Gallez E., receveur	76		
Louvrier E., conducteur	80		
Splingart A., ouvrier d'élite	67		
Dumont N., 1er ouvrier qualifié	55		
Wagner N., surveillant V.T. de 1ère cl.	70		
Ergot A., contrôleur	85		
NAMUR-LUXEMBOURG			
Delbroyère E., piocheur	78		
Borre J., chef receveur	82		
Decamp A., cond.-rec. AB	69		
LIEGE			
Jacquemin C., contrôleur	76		
Broeders G., cond.-rec. AB	62		
Jacobs V., 1er ouvrier d'élite	60		
BRABANT			
Arens J.-B., receveur	82		
Philippe F., ouvrier qualifié	44		
Van de Gaer A., cond.-rec. AB	64		
Degraux R., cond.-rec. AB	69		
Fannes V., receveur	81		
Meurrens A., manœuvre	82		
Mesans W., manœuvre	84		
Van Belle F., receveur	91		
De Mayer E., serre-frein	88		
FLANDRE OCCIDENTALE			
D'Huynslaegher M., conducteur él.	78		
Devisscher M., conducteur AR	81		
Vaneeno E., serre-frein	88		

UN JOUR OU UN WEEK-END D'EVASION

- 1 mai - DANS TOUT LE PAYS** Cortèges et festivités à l'occasion de la Fête du Travail.
- 1 - 12 mai TOURNAI** 35e Foire commerciale, industrielle et artisanale.
- 1 mai - GENK** A partir de 9 h, Fêtes du 1er mai (marché annuel - foire commerciale - courses cyclistes - corso fleuri (à 17 h) - feu d'artifice).
- 1 mai RUTTEN (Tongres)** Jeu de St.-Evermar (à 14 h).
- 2 - 10 mai COURTRAI** Aux Halles 19e Salon International de la Construction.
- 24 mai MALINES** Procession Notre-Dame de Hanswijk (à 14 h).
- 25 mai LA PANNE** Pilgrimage Dunkirk Veterans (à 16 h).
- 28 mai BRUGES** Procession du Saint-Sang (à 15 h).
- 6 - 7 juin TOURNAI** Journées des 4 cortèges.
- 6 - 7 - 8 juin MARIEKERKE (Bornem)** Festival de l'anguille.
- 7 juin HAL** Procession mariale historique (à 14 h).
- 7 juin MORESNET (Plombières)** Motocross International (à 13h30).
- 7 juin SOIGNIES** Grand Tour de Saint-Vincent sur un parcours de 12 km (départ à 6 h). Grand cortège historique et religieux retraçant les différentes phases de la vie de Saint-Vincent (à 11 h).
- 7 juin STEKENE** 35e Motocross International (championnat national) (à 13 h).
- 12 - 16 juin MONS** Festival international de musiques militaires.
- 14 juin RENAIX** Le «Fiertel» ou procession sur un parcours de 32 km autour de la ville (dès 8 h).
- 15 juin - 31 août DANS LES GRANDS CENTRES** Illumination des monuments et curiosités.
- 20 - 21 juin OOSTDUINKERKE (Koksijde)** Fêtes de la crevette. Le 21, de 10 à 17 h, marché des pêcheurs ; à 16 h, cortège.
- 27 - 28 juin CHIEVRES** Feux de la St.-Jean et cortège folklorique.
- 28 juin VISE** Fête d'été de la Cie Royale des Anciens Arquebusiers Visétois (dès 9 h).

ACTES DE PROBITE

Les agents dont les noms suivent, mentionnés par dépôt, ont remis à leur chef des sommes d'argent ou des objets trouvés au cours de leur service.

ANVERS

Anvers : Block R. (portefeuille + 3.200 F).

Broechem : De Busser G. (portefeuille + 1.695 F), Van de Velde R. (sac à main + 5.000 F), Willems F. (porte-monnaie + 1.028 F).

Turnhout : Boonen M. (sac à main + 2.006 F), Van den Heuvel A. (portefeuille + 640 F), Keersmaekers L. (portefeuille + 1.062 F), Jordaens R. (porte-monnaie + 526 F).

FLANDRE ORIENTALE

Audenarde : Van de Vijver R. (1.320 F).

Destelbergen : Viaene W. (9.356 F), Malyster M. (890 F).

Hamme : Maes P. (2.213 F + carnet de dépôt), Smet G. (1.936 F).

Hofstade : Van den Berghe T. (chèque de 10.080 F).

Saint-Nicolas : Wauters M. (500 F), De Prycker A. (701 F).

HAINAUT

Charleroi : Cherton M. (portefeuille + 7.764 F).

Flobecq : Debeck G. (montre dame).

Jumet : Cleerbaut C. (porte-monnaie + 984 F).

La Louvière : Beedle M. (sacoche + 385 F + montre).

Nalinnes : Scohier S. (montre dame).

Quaregnon : Mulpas C. (portefeuille + 900 F), Tondeur B. (portefeuille + 2.051 F).

Thuillies : Moyen R. (carnet mutuelle + 1.000 F).

Tournai : Vanderzippe M. (sacoche + 2.643 F + 6,5 FF), Olivier J.-M. (portefeuille + 1.000 F), Cardon J.-P. (sacoche + 2.240 F + carte de Banque), Moulard J.-P. (portefeuille + 130 FF).

NAMUR-LUXEMBOURG

Florenville : Donnay B. (portefeuille + 2.500 F).

Forville : Marechale J.-J. (portefeuille + 720 F), Watteyne C. (portefeuille + 3.040 F).

Namur : Brasselet C. (portefeuille + 1.600 F), Demeur M. (porte-monnaie + 1.066 F), Luyten F. (portefeuille + 40.518 F), Voue F. (portefeuille + 650 F), Wanson R. (sac dame + 600 F).

LIEGE

Bassenge : Monard J. (550 F).

Eupen : Bong L. (1.118 F).

BRABANT

Asse : Bauwens A. (sacoche + 2.500 F + documents), De Geyter F. (porte-monnaie + 10.300 F + 20 FL).

Lasne : Masson R. (portefeuille + 13.175 F + documents).

Nivelles : Johnen Ph. (portefeuille + 1.020 F + documents), Leclercq W. (portefeuille + 470 F + 2,75 FF + documents).

LIMBOURG

Hasselt : Peeters M. (portefeuille + 980 F), Lambrichts W. (portefeuille + 10.460 F).

Lanaken : De Vleeschouwer N. (portefeuille + 720 F).

Maaseik : Segers P. (portefeuille + 640 F + 2 FL), Bekkers J. (montre dame), Snijkers J. (portefeuille + 513 F).

Tessenderlo : Steurs K. (porte-monnaie + 2.000 F), Steurs K. (porte-monnaie + 300 F), Volders G. (porte-monnaie + 1.000 F).

FLANDRE OCCIDENTALE

Knokke : Meysman R. (portefeuille + 1.891 F).

Ostende : Desaeeyere R. (sacoche + 5.889 F), Nierynck A. (portefeuille + 890 F), Portier G. (sacoche + 1.508 F + 125 £), Deglas T. (sacoche + 4.520 F + chèques), Boydens H. (portefeuille + 1.738 F).

Groupe de Limbourg

LE DECES DE M.C. CAUBERGH, CHEF DE MOUVEMENT DE 2e CL.

Le 8.12.1980, M. Coen Cauberg, chef de mouvement de 2e cl., est décédé des suites d'une longue et pénible maladie.

Entré en service à la Société comme garde-frein le 6.2.1943, promu contrôleur le 1.1.1963, il fut occupé au dépôt de Tessenderlo et, quelques années plus tard, à celui de Tongres. Nommé chef de mouvement de 2e cl. le 1.4.1974, il assura cette fonction au dépôt de Hasselt tout en continuant à s'occuper du dépôt de Tongres.

Il sut gagner l'amitié de chacun par sa prévenance ainsi que par sa conduite toujours correcte et honnête.

Nous présentons à sa famille éprouvée nos sincères condoléances.



LE PARC D'AUTOBUS DE LA S.N.C.V.

Véhicules mis en service en 1980

Ont été mis en circulation en 1980 : 59 autobus STANDARD Van Hool - A 120 à moteur Daf de 200 ch. D'autre part, commande a été passée pour la fourniture de 149 autobus STANDARD Van Hool - A 120 (moteur Daf de 201 ch.).

Au 31 décembre 1980, notre parc d'autobus comptait 2.398 véhicules, soit une augmentation de 24 unités par rapport au 31 décembre 1979.

Font partie des perspectives pour l'année 1981 les fournitures et mises en service suivantes :

6 citybus dont 3 du type Van Hool - AU 138 (moteur MAN de 192 ch.) et 3 du type Mol M 28 - Jonckheere (moteur Cummins de 168 ch.) ;

198 autobus STANDARD Van Hool - A 120 (moteur Daf de 200 ch.) ;

26 autobus STANDARD Van Hool - A 120 (moteur Man de 240 ch.) ;

1 autobus STANDARD sur châssis Mol et carrossé par Jonckheere (moteur Mercedes de 200 ch.) ;

56 autobus articulés Van Hool - AG 280 (moteur Man turbocompressé de 320 ch.).

CHAMPIONNATS DE CYCLISME POUR LE PERSONNEL S.N.C.V.

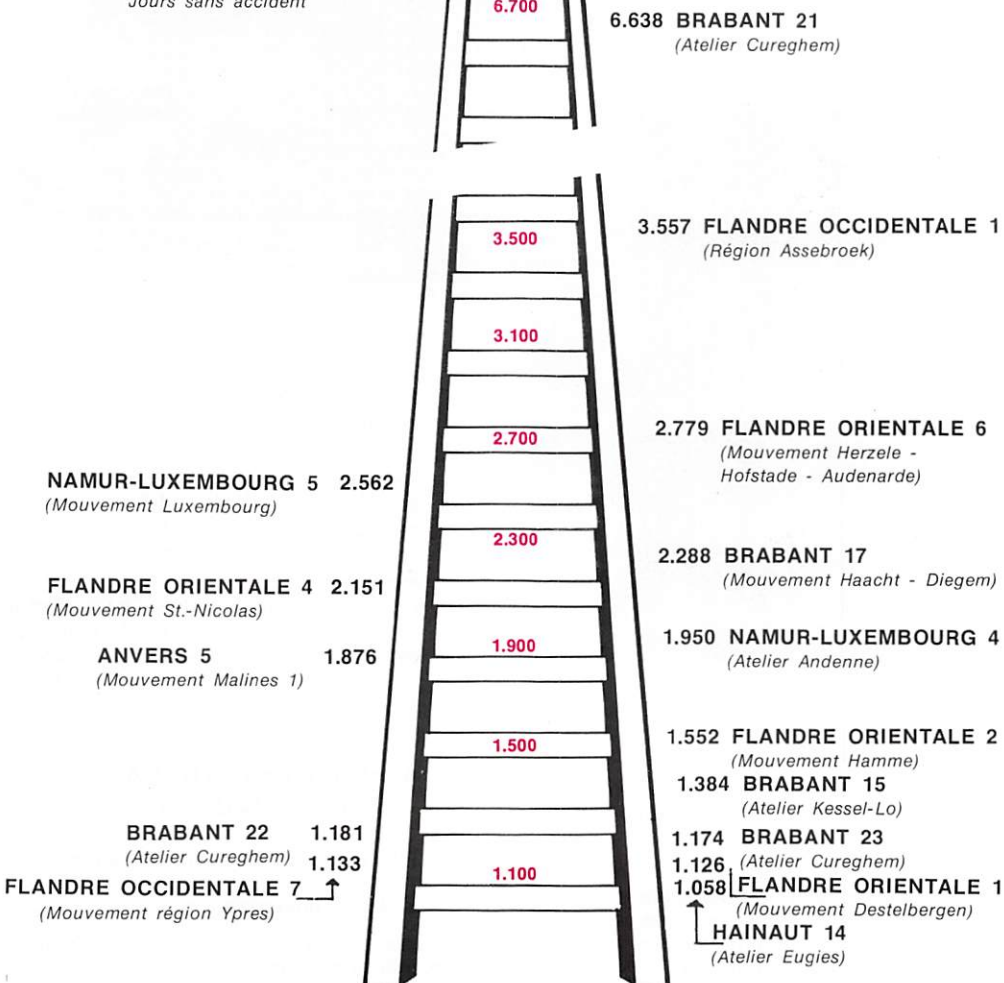
Vous trouverez ci-après le calendrier des courses entrant en ligne de compte pour le championnat de Belgique 1981. Pour pouvoir y entrer en compétition, il faut participer à toutes les courses. Le classement sera établi d'après le nombre de points obtenus dans chacune d'elles. Les vainqueurs seront désignés après la dernière course, qui aura lieu, cette année, à Diepenbeek.

Dans la catégorie des plus de 35 ans, chaque épreuve, disputée sur une distance de 40 km, débute à 14 h et est dotée de 7.200 F de prix. Chez les moins de 35 ans, la distance est de 60 km, l'heure de départ est fixée à 16 h et le total des prix s'élève à 8.000 F.

Tous les membres du personnel de la S.N.C.V. ou de ses loueurs, ayant au moins 21 ans le jour de la compétition, peuvent prendre part aux épreuves, sur présentation de leur carte de service et de leur carte d'identité.



CONCOURS DE SECURITE INTER-GROUPES AU 31 JANVIER 1981
Jours sans accident



CALENDRIER

Dimanche 2 août
TIELT (arr. Louvain) : championnat du Brabant.
Responsable : M. Jean Alaerts.
Tél.: 016/63.39.94.

Samedi 8 août
RIJKEVORSEL (St.-Jozef) : course cycliste.
Responsable : M. Jan Diels.
Tél.: 031/14.65.75.

Dimanche 16 août
FLORENNES : championnat de Wallonie.
Responsable : M. Mosselmans.
Tél.: 071/68.81.78.

Samedi 22 août
TREMELLO : championnat d'Anvers.
Responsable : M. Louis Deckers.
Tél.: 016/60.17.53.

Samedi 5 septembre
ASSEBROEK : championnat de Flandre.
Responsable : M. Julien 't Kindt.
Tél.: 050/35.31.43.

Dimanche 13 septembre
DIEPENBEEK : championnat du Limbourg et de Belgique.
Responsable : M. Smeyers.
Tél.: 011/35.55.45.



LA COMMUNAUTÉ EUROPEENNE

Photo CEE

1. POURQUOI UNE COMMUNAUTÉ EUROPEENNE ?

La Communauté a été fondée par des hommes d'Etat qui voulaient assurer à notre continent une paix durable et rétablir notre situation économique après la seconde guerre mondiale.

La paix a été restaurée et la prospérité s'est étendue à la plupart d'entre nous. Mais, dans un monde en évolution, nous nous trouvons placés devant de nouveaux défis politiques, économiques et sociaux.

L'Espagne et le Portugal souhaitent en devenir membres à leur tour, et des négociations sont en cours avec eux.

profitable qu'une démarche isolée.

Les traités ont mis en place des institutions communes pour administrer les affaires communautaires, pour faire entendre la voix des citoyens avant la prise de décisions et pour vérifier si la loi communautaire est bien respectée.

Réunion de la Commission présidée par M. Thorn : MM. Dalsager (DK), Richard (G-B), Contogeorgis (GR), Cheysson (F), Ortoli (F), Natali (I), Davignon (B), Andriessen (NL), Narjes (D), Giolitti (I), Haferkamp (D), Thorn (L), Noel, Secrétaire général, Tugendhat (G-B), O'Kennedy (IR).



Photos CEE JL DEBAIZE



La création de la Communauté européenne a permis aux pays qui en sont membres de dépasser leurs différends. Elle leur permet aujourd'hui de faire face ensemble à ces nouveaux défis.

Les Etats membres de la Communauté sont :

la Belgique, le Danemark, la république fédérale d'Allemagne, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Grèce.

2. QU'EST-CE QUE LA COMMUNAUTÉ ?

La Communauté fonctionne selon les règles établies par les traités de Paris (1951) et de Rome (1957).

Ces traités prévoient que les Etats membres agiront ensemble dans les domaines — tels, par exemple, l'agriculture, le commerce, les relations avec le tiers monde, etc. — où ils jugent qu'une action commune est plus

profitable qu'une démarche isolée.

Les Etats membres dépendent de plus en plus les uns des autres : déjà, par exemple, la moitié de leur commerce extérieur se fait à l'intérieur de la Communauté.

La C.E.E. cherche maintenant à mettre en place un système économique et monétaire qui favorisera une union plus complète et plus effective entre ses membres.

3. COMMENT TRAVAILLE LA COMMUNAUTÉ ?

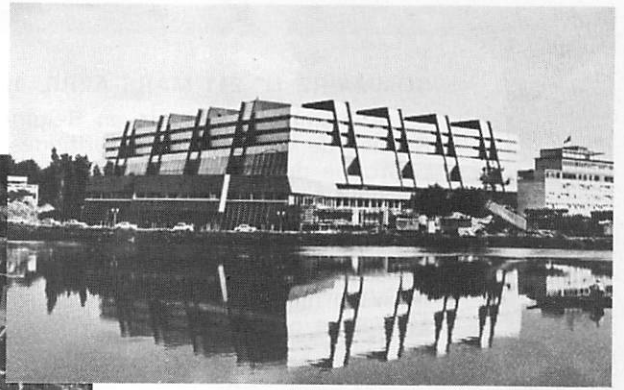
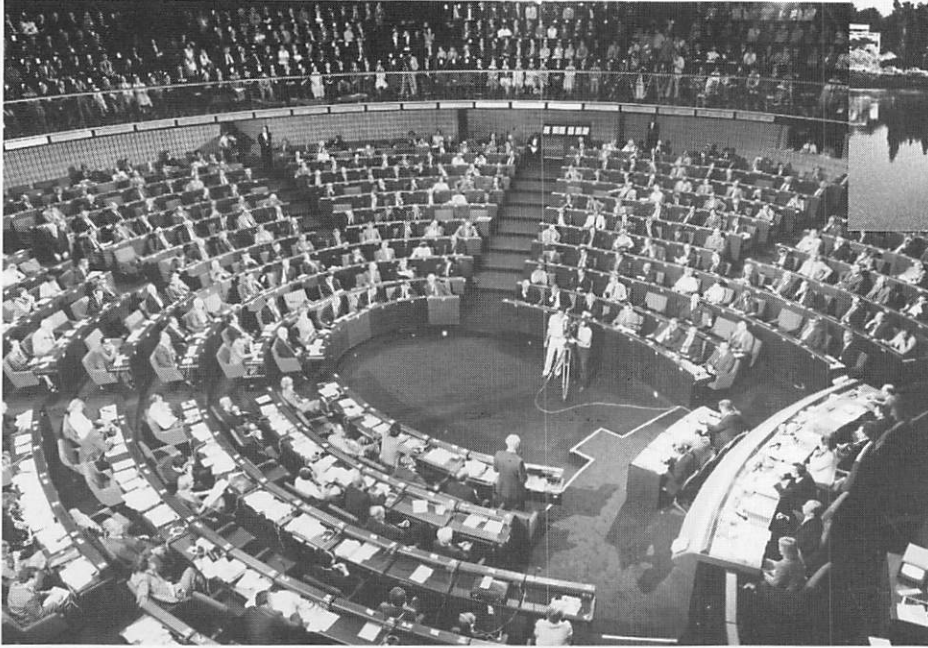
Elle est gérée par cinq institutions.

a) La Commission

propose, puis fait respecter la législation communautaire conformément aux traités.

Vue générale d'une session du Parlement européen à Strasbourg.

Photos CEE



Les membres de la Commission sont désignés par accord unanime entre les gouvernements mais ils agissent ensuite en toute indépendance, dans le seul intérêt de la Communauté.

b) Le Conseil des ministres

est chargé de prendre les décisions les plus importantes sur la base des propositions de la Commission. Le Conseil est composé de ministres représentant les dix gouvernements. Les dix chefs

d'Etat et de gouvernement se réunissent en «Conseil européen» (les «Sommets») trois fois par an.

c) Le Parlement européen

est consulté par la Commission et par le Conseil avant que soient prises les décisions. Il a le pouvoir de démettre la Commission et joue un rôle important dans l'élaboration du budget communautaire. Les membres du Parlement sont désignés par les électeurs européens.

d) La Cour de justice

est composée de dix juges qui assurent la bonne observance de la loi communautaire. Les juges sont nommés d'un commun accord entre les gouvernements.

e) La Cour des comptes

contrôle la façon dont le budget est dépensé. Ses membres sont nommés de la même façon que les juges de la Cour de justice.

C'est par une procédure très ouverte que les décisions communautaires sont élaborées, afin qu'un accord puisse être trouvé non seulement entre les gouvernements mais aussi entre les différents intérêts en cause. Ces intérêts sont représentés dans un très grand nombre d'organes consultatifs, dont le plus important est le Comité économique et social. Ses membres (représentant les employeurs, les travailleurs, les agriculteurs, les consommateurs, etc.) sont nommés d'un commun accord entre les gouvernements.

(à suivre)



Photos JL DEBAIZE



La Cour de justice (Luxembourg).

SOMMAIRE N° 211 MARS-AVRIL 1981

Le problème de l'énergie en Belgique	2
Remise de distinctions honorifiques	
Groupe de Namur-Luxembourg	3
Noces d'or et de diamant	3
La présentation des premiers citybus	
à Bruges	4
Vacances 81	5
Dernière minute	5
M. Valcke prend sa retraite	5
Le saviez-vous ?	6
Prix «Directeur général Hoens»	7
Acte de courage	7
Tramway touristique Nieupoort-Dixmude	7
Page familiale	8
Personalía	10
2 retraites bien méritées	11
Un jour ou un week-end d'évasion	12
Actes de probité	12
Le parc d'autobus S.N.C.V.	13
Calendrier cycliste	13
Concours de sécurité	13
La communauté européenne	14

Photo de la couverture :

Heist-op-den-Berg : la récolte des asperges.

Périodique bimestriel du personnel de la S.N.C.V.

Rédaction : rue de la Science 14 - 1040 Bruxelles.

Téléphone : (02) 230.03.30 - Ext.: 335 — C.C.P. 000-0003227-26.

Editeur responsable : L. Vanderfaeillie, rue de la Science 14 - 1040 Bruxelles.



Membre de l'association belge de la presse d'entreprise - A.S.B.L.